

Introduction

A l'occasion des 20 ans de la loi handicap du 11 février 2005, le Conseil local du handicap du 19^e arrondissement se penche sur les insuffisances de ce texte, relevées par les associations, les établissements d'accueil et les personnes concernées. Amorcé lors du CLH du 13 février, le travail se poursuit sur cette séance au travers de trois ateliers : accessibilité, droit à compensation, inclusion et participation citoyenne.

L'objectif du projet est de faire avancer l'ensemble des politiques publiques qui touchent à l'accessibilité et aux handicaps, en formulant des propositions visant à améliorer la participation citoyenne des personnes en situation de handicap, à garantir la mise en œuvre du principe d'accessibilité universelle et à assurer aux personnes une compensation des conséquences de leur(s) handicap(s). Une dernière séance de travail sera proposée le 7 avril prochain. A l'issue des ateliers, les cahiers de doléances regroupant les propositions seront présentés aux élus locaux et nationaux, pour un portage politique à grande échelle.

Restitution des ateliers

❖ ACCESSIBILITE

- Il est nécessaire de prendre en compte la diversité des handicaps et les cas singuliers de chaque personne. L'accessibilité doit être pensée pour autant de personnes qu'il y a de situations.
- La constitution, ainsi que la Convention relative aux droits des personnes handicapées (ratifiée par la France en 2010), sont des leviers pour faire respecter les droits.
- L'accessibilité universelle doit être pensée pour tous les individus, pas uniquement ceux qui sont en situation de handicap.

- Sur l'accès à la culture :
 - Il est encore compliqué, pour les personnes isolées, d'aller vers les musées et les cinémas. Une priorité est de lutter contre ces situations d'isolement et d'accompagner toutes les personnes dans les lieux culturels.
 - Les parents avec enfants en situation de handicap, avec chien-guide ou chien qui accompagne un enfant, doivent pouvoir accéder à la culture plus librement. Un travail de sensibilisation des agents de lieux culturels est primordial.
 - La gratuité des espaces pour les accompagnants doit être assurée.
 - Au cinéma, l'audiodescription doit être proposée dans toutes les salles.

- Sur l'accès à l'éducation :
 - Il faut sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge et pendant toute leur scolarité.
 - Il faut développer des crèches partagées pour sensibiliser les plus jeunes.

- Sur l'accès au sport et aux loisirs :
 - Il faut créer des lieux inclusifs, comprenant du matériel adapté pour assurer la participation des personnes en situation de handicap et proposer à tout le monde de pratiquer dans les mêmes conditions.
 - Il faut prévoir davantage de créneaux spécifiques pour les sports adaptés (piscine, patinoire).
 - Dans le but de favoriser la sociabilité et le lien social, il faut proposer des soirées et fêtes inclusives, dans des lieux ouverts, avec un accompagnement des personnes.

- Il faut proposer des heures silencieuses généralisées dans les magasins, les piscines, les lieux de loisirs, les espaces publics...

❖ INCLUSION

- Sur l'accès à la citoyenneté :
 - Il faut développer des ateliers pour aider les personnes en situation de handicap à exercer leur citoyenneté.
 - Il faut que des personnes soient présentes dans les bureaux de vote pour accompagner ceux et celles qui en ont besoin.
 - Pour les élections, les programmes doivent être traduits en FALC. Il faut imposer aux partis d'être garants de l'accessibilité de leur contenu.
- Sur les démarches administratives :
 - Pour le renouvellement des papiers (identité, carte vitale...), les mairies devraient disposer d'un service qui se déplace, à domicile ou dans d'autres structures, pour aider les personnes.
 - Les MDPH pourraient développer des ressources plus diversifiées et œuvrer en faveur de la diffusion de ces informations.
- Il faut développer des antennes de la Maison de l'autisme sur tout le territoire.
- Il faut créer une chaîne de télévision accessible, traitant spécifiquement de sujets handicaps (sur le modèle de « Solidarité TV »).
- Il est nécessaire d'accompagner au changement de pratiques en faveur de l'auto-détermination des personnes (préférer la formule « Que voulez-vous ? » à « On va s'occuper de vous. »). Pour ce faire, il faut améliorer la sensibilisation des professionnels pendant leur parcours de formation, et pas uniquement après leur prise de fonction.
- Il faut garantir l'accessibilité des locaux des professionnels de santé, notamment dans les nouveaux bâtiments.
- Sur le numérique :
 - Il faut développer l'utilisation de la langue des signes française dans la culture, notamment au travers de supports numériques.
 - Il faut promouvoir la diffusion de kits numériques et d'outils d'intelligence artificielle à destination de personnes accueillies en établissement.

❖ DROIT A COMPENSATION

- Le système actuel d'évaluation est largement perfectible, que ce soit dans la façon dont les personnes sont évaluées (à distance, sur la base de documents médicaux ou de formulaires avec cases à cocher) ou dans les mécanismes d'évaluation des structures, parfois biaisés ou peu contrôlés.
- Plusieurs pistes :
 - Renforcer les moyens humains pour des évaluations de terrain réellement qualitatives.
 - Sur le plan démocratique, intégrer davantage les personnes concernées dans les instances comme les MDPH, non pas en tant qu'objets d'évaluation mais en tant qu'acteurs décisionnaires.
- L'objectif est d'avoir une gouvernance plus proche des réalités vécues, et d'éviter certaines absurdités administratives (comme la perte de droits à 60 ans sous prétexte qu'on devient « une personne âgée »).
- Sur le rôle des aidants : Ces derniers sont souvent pris dans un système trop rigide, et sont contraints de choisir entre tout faire eux-mêmes ou « placer » la personne accompagnée dans un établissement. La charge mentale, affective et administrative peut être lourde.
 - Il faut donc favoriser une flexibilité dans l'accompagnement, qui se déploierait sur des rythmes adaptés (ex. être aidant à temps partiel, en complément d'un foyer d'accueil souple).
- Il faut développer un lieu repère, connu et identifié, qui puisse accueillir, informer, orienter, dès l'annonce du handicap. À l'image des points d'accès au droit ou des centres comme le Planning familial, il manque un guichet unique pluridisciplinaire, où l'on puisse être écouté sans jugement, accompagné dans la durée, par des professionnels mais aussi par des pair-aidants. Un tel lieu permettrait de mieux faire connaître les droits, mieux accompagner les parcours, et mieux préparer les évaluations.